

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf juillet à 20 heures 30 minutes,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2014

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoir :	1
Votants :	14

Présents : Mr. Michel **VAN BOSSTRAETEN**, Mr. Gilles **GROSJEAN**, Mr. Pierre **BERNOU**, Mme Yolande **MARIA**, Mr. Jacques **SOULAYRES**, Mr Claude **LE LAIZANT**, Mme Nicole **WYSS**, Mr. Serge **DOMENGET**, Mme Pascale **VALBUZZI**, Mr. Arnaud **GOUILLON**, Mr. Sébastien **BOULLAND**, Mme Irène **RODDE**, Mme Marie-France **SABATIÉ**.

Absente excusée : Madame Laure **CANTIN**

Absente : Madame Georgette **DESCAYRAC**

Pouvoir : Madame Laure **CANTIN** pour Monsieur Gilles **GROSJEAN**

Secrétaire de séance : Monsieur Serge **DOMENGET**.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2014.
- 2) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2013.
- 3) Adhésion au C.A.U.E. – exercice 2014.
- 4) Revalorisation des budgets livres, fournitures et billetterie octroyés à l'école.
- 5) Achat de 2 tables et 2 chaises pour l'école.
- 6) Recrutement d'un intervenant pour le périscolaire : activité chants.
- 7) Présentation du devis concernant l'installation d'une prise de courant à côté du câble vidéoprojecteur dans les 2 classes de l'école.
- 8) Présentation du devis concernant la suppression du compteur électrique à la Mairie annexe.
- 9) Présentation du devis pour l'installation d'une prise électrique pour le branchement du distributeur de pain.
- 10) Présentation du devis concernant le dépannage électrique à l'étage du bâtiment de la Mairie.
- 11) Parking du Bourg : plan de financement.
- 12) Présentation du devis de remplacement des lanternes équipées ballon fluo situées dans la rue de l'Eglise.

- 13) Décision modificative N°1 : Changement d'imputation des cotisations patronales URSSAF des élus.
14) Questions diverses.

1.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 juin 2014

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – EXERCICE 2013

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la réception, en Mairie, par EAU 47, du rapport annuel, sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif.

Madame Yolande MARIA présente l'association EAU 47 aux membres de l'assemblée.

Dit que le rapport est déposé en Mairie à la disposition du public

**Après avoir entendu lecture du rapport,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2013,

Le tient à disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les quinze jours qui suivent sa présentation.

3.

ADHÉSION AU C.A.U.E. – EXERCICE 2014

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire sur l'exercice du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne, sur son fonctionnement ;

Considérant l'intérêt que représente ce conseil pour la population et pour les élus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- ★ D'adhérer au C.A.U.E. de Lot-et-Garonne pour l'exercice 2014, suivant une cotisation annuelle de 100€.

Dit :

- ★ Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours et que la dépense sera prélevée au compte 6281 (concours divers), chapitre 011 (charges à caractère général) du Budget Primitif.

Autorise :

- ★ Monsieur le Maire à signer toutes pièces devant intervenir à cet effet.

4.

**REVALORISATION DES BUDGETS LIVRES,
FOURNITURES ET BILLETERIE OCTROYÉS A L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée la demande de la Directrice de l'école de Dolmayrac de revaloriser de 150 euros le montant des dépenses annuelles concernant les livres, fournitures scolaires et sorties de l'école, pour un montant total de 2700 euros.

Dit que ce montant avait été revalorisé en 2009 pour 33 enfants,

Dit qu'à la rentrée 2014-2015 il y aura 41 enfants,

Rappelle qu'il a été voté au Budget Primitif de l'exercice 2014 un montant de 2550 euros pour les dépenses annuelles de l'école.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Accepte :

- ★ La revalorisation des dépenses scolaires citées ci-dessus de 150 euros soit un montant total annuel de 2700 euros.

Dit :

- ★ Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours et que les dépenses seront réparties entre les comptes 6065-6067-62878 et 6248 en fonction des besoins de l'école.

Autorise :

- ★ Monsieur le Maire à signer toutes pièces devant intervenir à cet effet.

5.

ACHATS DE 2 TABLES ET 2 CHAISES POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

De la présence de deux enfants qui devront, dès la rentrée scolaire 2014-2015 partager leur temps scolaire entre les 2 classes et qu'il est nécessaire d'équiper une des deux classes de deux tables et de deux chaises supplémentaires.

Présente :

Un devis des établissements PENIN MOBILIER « Le clos des Pères » 47150 – MONFLANQUIN, pour un montant HT DE : 333,00 €, soit 399,60 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Décide :

- ★ L'achat de deux tables et deux chaises pour l'école de Dolmayrac.

Émet un avis favorable :

- ★ Au devis « PENIN MOBILIER » pour un montant de 333,00 € HT – 399,60 € TTC,

Dit :

- ★ Que la dépense sera prélevée de la section d'investissement au C/ 2181 (mobilier) du

Chapitre 21 (immobilisations corporelles - hors opération), du Budget en cours.

- ★ Qu'il sera demandé une aide auprès du conseil général dans le cadre du régime «équipement des écoles»

Autorise Monsieur le Maire :

- ★ à signer toutes les pièces devant intervenir à cet effet.

6.

PÉRISCOLAIRE : RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT POUR L'ACTIVITÉ CHANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un intervenant pour animer l'activité chants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette activité pourrait être assurée par un intervenant, Madame Emmanuelle RIEBEL, à raison d'une heure et demie, une fois par semaine. L'intervenante sera rémunérée sur présentation de facture au tarif de trente-cinq euro par séance.

Monsieur le Maire présente un état des dépenses et des recettes liées au Péri-scolaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cette intervenante et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire :

- ★ A recruter Madame Emmanuelle RIEBEL pour assurer l'animation activité chants pendant les temps d'activité péri-scolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- ★ Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à une heure trente par semaine.

Accepte :

- ★ le tarif de trente-cinq euro par séance.

7.

**PRÉSENTATION DU DEVIS CONCERNANT
L'INSTALLATION D'UNE PRISE DE COURANT A COTÉ
DU CÂBLE VIDÉOPROJECTEUR DANS LES 2 CLASSES
DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Directrice de l'école, d'installer dans les deux classes, une prise de courant à côté du câble vidéoprojecteur.

Présente un devis des Établissements BOUDON pour un montant de 230 euros H.T. soit 276,00 euros T.T.C

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte :

- ★ D'installer dans les deux classes, une prise de courant.
- ★ Le devis des Etablissements BOUDON pour un montant de 230 euros soit 276 euros T.T.C

Dit :

- ★ Que la dépense sera prélevée de la section de fonctionnement au C/ 61522 (bâtiments) du Chapitre 61 (services extérieurs), du Budget en cours.

Autorise Monsieur le Maire :

- ★ à signer toutes les pièces devant intervenir à cet effet.

8.

**PRÉSENTATION DU DEVIS CONCERNANT LA
SUPPRESSION DU COMPTEUR ELECTRIQUE A LA
MAIRIE ANNEXE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis des Établissements BOUDON concernant la suppression du compteur électrique à la mairie annexe pour un montant de 839 euros H.T. soit 1006.80 euros T.T.C

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Refuse :

- ★ Les travaux de suppression de compteur électrique.

9.

**PRESENTATION DU DEVIS POUR L'INSTALLATION
D'UNE PRISE ELECTRIQUE POUR LE BRANCHEMENT
DU DISTRIBUTEUR DE PAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'installer une prise électrique pour le branchement du distributeur de pain, et présente un devis des Etablissements BOUDON pour un montant de 326 euros H.T. soit 391.20 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Refuse cette installation,

Demande de contacter la commerçante qui souhaite approvisionner le distributeur de pain pour lui demander de prendre en charge cette dépense. Suite à son accord, l'emplacement du distributeur de pain sera revu lors du prochain Conseil Municipal.

10.

<p>PRÉSENTATION DU DEVIS CONCERNANT LE DÉPANNAGE ELECTRIQUE A L'ETAGE DU BATIMENT DE LA MAIRIE</p>

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis des Établissements BOUDON concernant le dépannage électrique à l'étage du bâtiment de la Mairie sur l'installation (non normalisée) pour un montant de 328 euros H.T. soit 393,60 euros T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte :

- ★ Le dépannage électrique au bâtiment de la Mairie.
- ★ Le devis des Etablissements BOUDON pour un montant de 328 euros soit 393.60 euros T.T.C

Dit :

- ★ Que la dépense sera prélevée de la section de fonctionnement au C/ 61522 (bâtiments) du Chapitre 61 (services extérieurs), du Budget en cours.

Autorise Monsieur le Maire :

- ★ à signer toutes les pièces devant intervenir à cet effet.

11.

PARKING DU BOURG : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Monsieur et Madame OLLIVON ont fait une proposition à la commune concernant une possibilité de création de places de stationnement.

Dit qu'en attendant d'étudier la proposition faite par Monsieur et Madame OLLIVON il est préférable de reporter ce point à une séance ultérieure

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de reporter ce point à une date ultérieure.

12.

PRESENTATION DU DEVIS DE REMPLACEMENT DES LANTERNES EQUIPÉES BALLON FLUO SITUÉES DANS LA RUE DE L'ÉGLISE

Le point 11 de l'ordre du jour concernant le parking étant reporté à une date ultérieure, le devis présenté par SDEE47 est reporté à une séance ultérieure.

13.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : CHANGEMENT D'IMPUTATION COMPTABLE DES COTISATIONS PATRONALES URSSAF DES ÉLUS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Émet un avis Favorable :

- ★ Au virement des crédits énumérés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Article - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	-3600,00 €
6534 (012) : Cotisations de sécurité sociale – part patronale	3600,00 €

14.

QUESTIONS DIVERSES

1) Réunion avec le C.A.U.E.

Monsieur Gilles GROSJEAN dit :

- ★ Que plusieurs élus ont rencontré l'architecte du C.A.U.E concernant le projet Mairie.
- ★ Qu'elle doit adresser à la Mairie une analyse des besoins.

2) Nettoyage du sol des classes de l'école

La date pour le nettoyage du sol des classes est fixée au 30 août 2014

3) Affichage au panneau de LAMAURELLE

Monsieur Arnaud GOUILLON se propose pour procéder à l'affichage au panneau de Lamaurelle

- ★ **Séance levée à 21 heures 30.**